

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 27 novembre 2009

1. Révision des contrats d'assurance :

- Une étude a été menée pour ajuster les contrats d'assurance de la Commune avec les besoins. En effet, certaines couvertures de risques doivent être revues, soit à la hausse, soit à la baisse. Au final, le contrat d'assurance proposé par Groupama permet de réaliser une économie de l'ordre de 200 € par rapport aux cotisations de l'année écoulée.
- Le Conseil, dans une délibération à l'unanimité, accepte la proposition de Groupama pour les 2 contrats d'assurance proposés (Villasur pour les biens de la commune et garantie Auto pour la tondeuse) pour un montant total de 1 910€ par an et il autorise le Maire à signer les contrats en question.

2. Régularisation des charges locatives de la Cure:

- Comme à chaque fin de période de décompte des charges locatives, M. le Maire communique au Conseil le détail des charges locatives ainsi que les montants des régularisations qui seront prélevées (ou rétrocédées) d'ici janvier.
- M. le Maire propose ensuite au Conseil qui l'accepte, de redéfinir le niveau des provisions pour charges locatives pour les appartements suivants :
 - T1 : 70€ par mois au lieu de 90€.
 - T2 : 90€ par mois au lieu de 75€.
 - T3 : 110€ par mois au lieu de 100€.
 - T4 : inchangé

3. Forêt :

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier les travaux de bûcheronnage à l'entreprise Tous travaux Forestiers – Monsieur Eric Tournier à Etobon. Le montant de la prestation est arrêté à 22 € HT le stère.
- D'autre part, et après étude et comparaison avec les pratiques des villages avoisinants, le Conseil décide de mettre en place un système d'affouage pour les personnes qui en feront la demande. Les coupes se feront sous la surveillance du garde forestier. Georges Dormoy est chargé d'étudier et de mettre en place les modalités pratiques nécessaires (par exemple règlement intérieur).
- En parallèle, le Conseil décide de lancer une étude détaillée du budget « Forêt ». La commission « Forêt » est chargée d'analyser par le détail les charges inhérentes à la gestion de notre patrimoine forestier, et ainsi approcher le montant des revenus attendus. Il sera nécessaire de se rapprocher de l'ONF d'une part, et d'autre part de réaliser une étude comparative avec les pratiques des communes avoisinantes.

4. Vente de terrains :

- Le Conseil décide à l'unanimité la mise en vente des terrains encore disponibles autour de l'ancienne Cure ainsi que la remise de la Cure. A cet effet, il charge M. le Maire de faire réaliser le bornage du terrain pour définir 2 lots d'environ 950 m² chacun. A l'occasion de ce bornage, le Conseil décide qu'il soit proposé de faire une modification de la parcelle de M. Cédric Vernier pour en extraire le talus du parking de la Cure (suite à une erreur lors de la création du parking, le talus empiète sur la parcelle de M. Vernier), en contrepartie d'un prolongement de la parcelle sur son niveau bas (zone d'accès des véhicules, soit environ 2 mètres). Lors de cette délibération, M. Cédric Vernier a quitté la salle du Conseil et n'a pas pris part au vote.
- La mise en vente des 2 parcelles se fera au prix de 50 € le mètre carré, sachant que le service des Domaines a expertisé la remise et propose une mise à prix de 41 640 € (y compris une parcelle de 25 x 25 = 625 m²).
- Les personnes intéressées par l'un de ces deux lots devront se faire connaître en Mairie sous 2 mois.

5. Questions diverses:

- M. le Maire informe le Conseil du versement par la Fédération Française de Football d'un acompte de 4000 € sur la subvention destinée à la rénovation des vestiaires du stade de foot.
- M. le Maire informe également le Conseil de l'obtention d'une subvention de l'Agence de l'Eau pour un montant de 1850 €. Cette subvention concerne la mise à niveau de 8 tampons et la création d'un tampon supplémentaire dans le cadre de l'étude en cours pour la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement.
- Après débat sur la recrudescence d'incivilités en ce qui concerne le dépôt sauvage de détritiques sur les lieux de l'ancien dépôt d'ordure, il est décidé de remettre la clôture en place et de nettoyer les dépôts récents. Le prochain bulletin municipal sera l'occasion de sensibiliser une fois de plus les habitants du village sur de telles pratiques inadmissibles.
- Rappel : l'inscription sur les listes électorales doit avoir lieu avant le 31/12/2009 pour pouvoir participer aux prochaines élections prévues en mars à l'occasion du scrutin régional. Une permanence sera organisée, comme les années précédentes, le 31/12/2009 de 17h00 à 18h00 pour permettre l'inscription de dernière minute !
- La date du prochain conseil est fixée au 15 janvier 2010 à 20h00.